



**HAL**  
open science

## La rédemption est dans la pause. Émotion et prosodie dans l'interview de DSK au vingt heures du 18 septembre 2011

Fabrice Hirsch, François Perea, Agnès Steuckardt, Bertrand Verine

### ► To cite this version:

Fabrice Hirsch, François Perea, Agnès Steuckardt, Bertrand Verine. La rédemption est dans la pause. Émotion et prosodie dans l'interview de DSK au vingt heures du 18 septembre 2011. Alain Rabatel, Michèle Monte et Maria Das Graças Soares Rodrigues. Comment les médias parlent des émotions. L'affaire Nafissatou Diallo contre Dominique Strauss-Kahn, Lambert Lucas, pp.177-194, 2015. <halshs-01131630>

**HAL Id: halshs-01131630**

**<https://shs.hal.science/halshs-01131630v1>**

Submitted on 17 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

De nos jours, l' repentance télévisuelle tend à devenir un genre médiatique. Prenant sans doute ses racines dans le rituel religieux de la confession publique, elle est devenue, depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, une séquence maîtrisée dans la communication des personnalités publiques : suivant l'exemple donné par Bill Clinton, Tiger Woods, Marion Jones ou Lance Armstrong, les Français se risquent également à l'exercice. Les aveux de Jérôme Cahuzac dans l'affaire de ses comptes cachés ou encore ceux de Jean-François Copé dans l'affaire Bygmalion semblent montrer l'implantation dans le paysage audiovisuel français d'un genre dont Dominique Strauss-Kahn (DSK) avait donné l'une des premières illustrations marquantes, dans son interview par Claire Chazal sur TF1, au journal de vingt heures du 18 septembre 2011.

Dans cet entretien, deux thèmes étaient principalement abordés : le premier portait sur l'affaire judiciaire opposant DSK à Nafissatou Diallo, et le second était consacré à la crise économique mondiale. Du point de vue de la communication médiatique, la simple succession de ces deux séquences au fil d'une seule et même interview peut être analysée comme « le premier épisode » d'« une vaste entreprise de réhabilitation médiatique du grand homme »<sup>1</sup> : en l'invitant à reprendre immédiatement sa posture de *voix* qui « a toujours beaucoup compté sur les questions économiques et financières » (C57), Claire Chazal ratifie, en tant que femme et en tant que journaliste en vue, le repentir de DSK et anticipe sur la réaction de l'opinion publique.

1. Selon les termes du communiqué de presse publié quelques heures après l'interview par le groupe d'action féministe La Barbe. Nous remercions chaleureusement Alain Rabatel de nous avoir communiqué ce document.

Ce qui nous intéresse dans cette succession d'une parole intime et d'une parole experte est qu'elle fournit un terrain particulièrement propice à l'étude du marquage prosodique de l'émotion. Constatant une nette différence de rythme entre les deux parties du discours de DSK, nous proposons de corréliser la multiplication et l'allongement des pauses avec d'autres marquages supposés de l'émotion (§ 1). Après un questionnement sur la description de l'émotion par l'analyse de discours, nous mettons en évidence plusieurs convergences entre prosodie et énonciation (§ 2), comme entre prosodie et syntaxe (§ 3).

## **1. Parole intime / parole experte : contraste rythmique**

### 1.1 Prosodie et émotions

La prosodie se définit généralement comme l'étude du rythme et de l'intonation dans la parole. En d'autres termes, une étude prosodique est susceptible de porter sur tous les éléments suprasegmentaux présents dans un signal de parole. La durée des segments, qui impacte le débit de la parole, la fréquence fondamentale, responsable de la sensation de hauteur, l'intensité, procurant la sensation de puissance vocale, sont les paramètres les plus généralement utilisés en vue de décrire les variations de cadences et de mélodie dans un énoncé (Lacheret 2011 : 3 par exemple).

Plusieurs fonctions sont généralement attribuées à la prosodie (Martinet 1960 : 108 par exemple) : celle-ci permet notamment de différencier une phrase affirmative d'une phrase interrogative, raison pour laquelle il est possible de parler de fonction distinctive. Le rythme et l'intonation peuvent également être utiles en vue de hiérarchiser syntaxiquement un énoncé ; on parlera alors de fonction démarcative. Enfin, la prosodie peut également avoir une fonction expressive, dans la mesure notamment où elle permet de laisser transparaître une émotion. C'est ce qu'il est possible de constater dans les travaux de Fónagy (1983 : 75), de Léon (1993 : 38) ou, plus récemment, de Lacheret (2011 : 3), qui ont mis en avant le fait que l'intonation et le rythme sont non seulement des signaux expressifs en direction de l'interlocuteur mais aussi des indications sur l'état émotionnel du locuteur.

Un certain nombre d'études ont cherché à connaître les paramètres prosodiques liés aux émotions. Notre travail s'inscrit dans ce cadre puisque notre objectif sera de montrer qu'il est possible de faire passer de l'émotion, ou du moins de tenter de faire passer de l'émotion, à travers le rythme de la parole, et plus particulièrement à travers l'une de ses composantes, à savoir les pauses. Nous pensons en effet que la durée des pauses, leur nombre et leur placement constituent l'une des marques possibles du discours d'émotion – en interaction, bien entendu, avec les éléments verbaux qu'elles scandent.

Nous avons testé cette hypothèse sur l'interview donnée par DSK à Claire Chazal le 18.11.2011, faisant suite à son retour des États-Unis après l'affaire du Sofitel. L'entretien, qui a eu lieu au JT de vingt heures sur TF1, consiste en un face à face entre Claire Chazal et DSK (figure 1). Le discours de ce dernier, comme tout discours entrant dans l'exercice de la profession politique, est préparé et répété, mais l'interaction peut parfois l'obliger aussi à improviser face aux questions de la journaliste. Le dialogue en direct est donc garant d'une certaine spontanéité<sup>2</sup> (Bechet *et alii* 2013).



Figure 1 : Plateau du vingt heures avec DSK et Claire Chazal en face-à-face.

## 1.2 Analyses phonétiques

Pour mener à bien cette étude, l'interview a fait l'objet d'un enregistrement vidéo (format .mp4) dont les pistes audio ont été extraites au format .wav. Le fichier vidéo a été utile à l'analyse du discours de DSK, tandis que le fichier son a permis la réalisation d'une étude rythmique de ses propos. L'analyse prosodique a été effectuée sur la totalité de ses réponses (soit 16mn40 de transcription sur les 23mn40 que durait l'interview).

Afin de pouvoir obtenir des données sur le rythme de parole employé par l'ancien Directeur du FMI, une transcription fine de l'intervention orale a été réalisée à l'aide du logiciel Praat. Ce travail initial consistait à étiqueter l'ensemble des énoncés produits par DSK et à repérer, sur le signal acoustique, les pauses que ce dernier réalisait. Comme pour la plupart des autres travaux menés sur le sujet (voir Candea 2000 : 22 par exemple), seules les pauses égales ou supérieures à 200 ms ont été retenues, étant donné notamment qu'il s'agit du seuil à partir duquel une pause est susceptible d'être correctement décelée par des auditeurs dans un énoncé.

Par ailleurs, si les pauses sont définies par une borne minimale, nous n'établissons pas de frontière maximale, étant donné que celles-ci ne sont jamais très longues dans une interview. En effet, si l'on retenait le seuil de deux secondes que propose Laroche-Bouvy (1984 : 34) pour distinguer les pauses des silences, notre corpus présenterait un nombre d'occurrences de silences trop peu élevé (17 cas sur 427) pour être analysé. Cette distinction n'est donc pas pertinente pour le genre, raison pour laquelle nous parlerons indifféremment de pause et de silence.

Ce travail préalable a ainsi permis le relevé des suites de phonèmes situées entre deux silences, suites que l'on nommera désormais « séquences

2. Signalons tout de même que plusieurs articles de presse rendant compte de cette interview se sont montrés dubitatifs quant à la spontanéité de l'entretien.

sonores », et des pauses. Signalons enfin qu'un comptage manuel du nombre de syllabes par séquence sonore a été effectué une fois l'ensemble des deux séquences thématiques étiqueté.

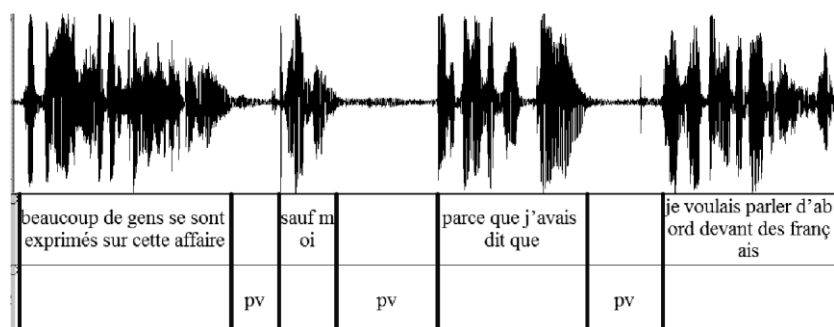


Figure 2 : Exemple d'étiquetage du signal sur « Beaucoup de gens se sont exprimés sur cette affaire / sauf moi / parce que j'avais dit que / je voulais d'abord parler devant les français ... » (pv = pause vide).

Lorsque ces premières étapes ont été terminées, une quantification des paramètres suivants a été réalisée (Béchet *et alii* 2013 : 28) : le nombre de syllabes moyen par séquence sonore ; la vitesse d'élocution (en nombre de syllabes / seconde), qui permet d'étudier le débit en tenant compte des séquences sonores et des pauses ; la durée moyenne des séquences sonores ; la durée moyenne des pauses ; le ratio temps de parole / temps de pause.

Afin de vérifier si DSK emploie un rythme différent selon le thème abordé, chacun de ces paramètres a été étudié pour chacun des thèmes abordés, à savoir l'affaire de mœurs du Sofitel et les questions politiques.

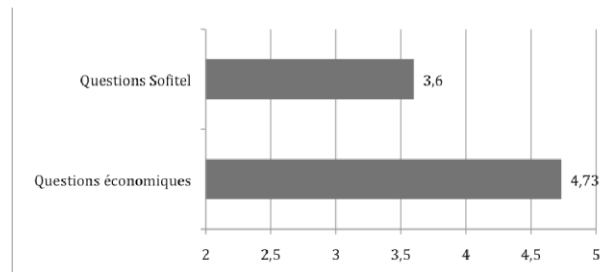


Figure 3 : Vitesse d'élocution

### 1.3 Résultats

Les données prosodiques obtenues dans le cadre de ce travail révèlent un rythme différent chez DSK selon le thème abordé dans l'interview. La vitesse d'élocution de l'ex-directeur du FMI (figure 3) montre une accélération du débit quand il traite de questions économiques par rapport aux moments où il est interrogé sur l'affaire dite du Sofitel. Dans le premier cas, sa vitesse d'élocution s'élève à 4,73 syllabes/seconde tandis que les propos relatifs aux affaires de mœurs sont produits à un débit de 3,6 syllabes/seconde.

Ce résultat peut notamment s'expliquer par le fait que la durée moyenne des séquences sonores tend à être plus élevée lorsque DSK traite de la crise mondiale. C'est ce que révèlent les figures 4 et 5 qui donnent respectivement une indication sur le nombre moyen de syllabes par séquence sonore et la durée moyenne de ces mêmes séquences sonores.

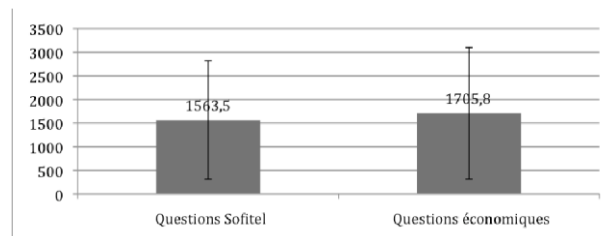


Figure 4 : Durée moyenne des séquences sonores

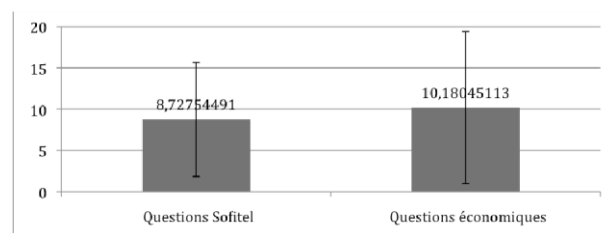


Figure 5 : Durée moyenne des séquences sonores chez DSK lors des réponses aux questions relatives à l'affaire du Sofitel et celles portant sur l'économie.

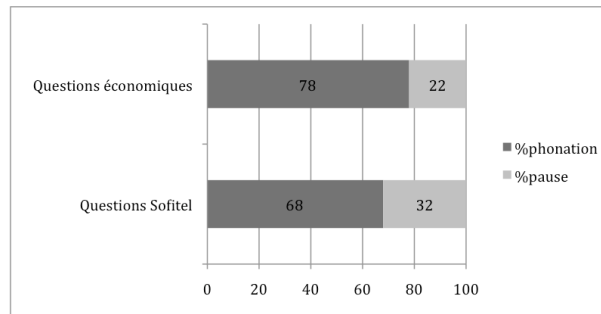


Figure 6 : Nombre moyen de syllabes par séquence sonore chez DSK lors des réponses aux questions relatives à l’affaire du Sofitel et celles portant sur l’économie.

On remarque ainsi que celles-ci sont moins longues de 142 ms lorsque l’ex-ministre de l’Économie parle de sa relation avec Nafissatou Diallo par rapport aux réponses qu’il apporte aux questions économiques. Dans le premier cas, les séquences sonores durent 1564 ms (écart type<sup>3</sup> : 1253) vs 1706 ms (écart type : 1394) pour les propos relevant de l’économie. Il est

3. L’écart type sert à mesurer la dispersion, ou l’étalement, d’un ensemble de valeurs autour de leur moyenne. Plus l’écart-type est faible, moins la variabilité est importante.

intéressant d’ajouter que le nombre moyen de syllabes par séquence sonore est moins élevé lorsque DSK s’exprime sur ses déboires outre-Atlantique (8,73 syllabes/seconde avec un écart type à 6,9) que sur des thématiques plus politiques (10,18 syllabes/seconde avec un écart type à 9,22).

Le ratio temps de parole / temps de pause se trouve également modifié selon le thème abordé. Lorsque DSK parle de l’affaire du Sofitel, 68 % de son temps de parole est utilisé tandis que 32 % est constitué de pauses. Ces proportions changent quand il parle d’économie puisque le taux de phonation est alors de 78 % vs 22 % pour le temps de pause. Ce résultat souligne bien l’importance quantitative de la ou plutôt des pauses dans la parole de DSK en général, et dans cet entretien en particulier. Leur durée n’est en effet pas la même selon l’objet du discours de DSK. Ainsi, les pauses produites par ce dernier mesurent 831 ms en moyenne lorsqu’il s’explique sur les événements new-yorkais ; elles ne durent plus que 545 ms en moyenne quand le même locuteur parle d’économie (figure 7).

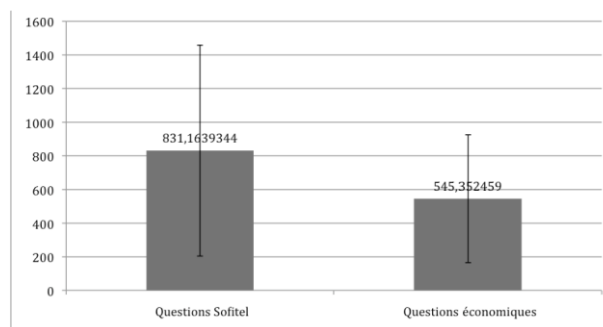


Figure 7 : Durée moyenne des pauses (en millisecondes) chez DSK lorsqu’il parle de questions économiques et lorsqu’il évoque l’affaire du Sofitel.

Pour résumer, nos résultats indiquent que DSK n’emploie pas le même rythme selon le sujet traité. Lorsqu’il parle d’économie, l’ancien directeur du Fonds Monétaire International parle relativement rapidement, tout en minimisant la durée de ses pauses. Ce débit rapide et ces pauses plus brèves sont peut-être le signe que DSK souhaite donner l’impression qu’il maîtrise son sujet. En revanche, lorsque DSK fait face à des questions portant sur les affaires de mœurs le concernant, le rythme est plus lent et les pauses sont plus longues. Comment interpréter ces variations rythmiques ? Peuvent-elles être mises sur le compte d’une émotion éprouvée ? Doivent-elles être analysées comme la volonté de produire des émotions spécifiques chez les auditeurs ? Quelles réponses l’analyse de discours peut-elle apporter à ces questions ?

## 2. L’émotion est-elle saisissable par l’analyse de discours ?

Devant l’interview d’un homme politique, l’analyste de discours à la recherche de l’expression des émotions navigue entre deux écueils : le premier est de considérer tel fait discursif (une répétition, un silence, une hésitation...) comme indice d’émotion ; particulièrement dans le discours d’un homme politique rompu à

l'art de communiquer, il n'y a pas lieu de jouer les « Docteur Ekman »<sup>4</sup>, en tentant de décrypter à la surface du discours quelque vérité enfouie dans la psychè du locuteur : qui croirait pouvoir déceler une quelconque spontanéité du locuteur se heurterait à l'objection qu'un des fondements de la politique, et notamment de la parole politique, est l'art de simuler et de dissimuler<sup>5</sup>. Le second écueil cependant, serait de postuler le « tout rhétorique » et d'appréhender l'interview d'un politique comme une construction entièrement contrôlée, où toute émotion exprimée serait une émotion jouée, mise en scène, calculée ; car, si ce cadre d'analyse est recevable lorsque l'on a affaire à des discours préparés, à une scène de théâtre, de cinéma, il l'est à un degré moindre dans le cas d'une interview télévisée, où, malgré le triomphe de l'« état spectacle » (Schwarzenberg 2009), demeure nécessairement une part d'improvisation. Quel degré de sincérité présente la confession télévisée ? Il est bien difficile de l'évaluer, et ce n'est pas, au demeurant, le travail de l'analyste de discours. S'il ne saurait se prononcer sur l'adéquation entre ce qui exprimé et ce qui est authentiquement ressenti, il peut chercher dans un discours les marques apparentes de l'état émotionnel<sup>6</sup> du locuteur et chercher les convergences entre ces marques.

## 2.1 Une piste contemporaine : le pathémique dans le discours

En envisageant l'« expression des émotions », le présent ouvrage oriente le regard vers la formulation des émotions et l'argumentation par l'émotion : la perspective pathémique invite à articuler expression de l'émotion par le locuteur et déclenchement de celle-ci chez l'auditeur. Cette perspective est développée par Plantin à partir de Caffi & Janney (1994 : 348). Ces psychologues distinguent la *communication émotionnelle* de la *communication émotive*.

Dans le cadre de la *communication émotionnelle*, l'émotion est irruptive, éprouvée, vécue. Le discours construit est alors altéré par des marques non volontaires, indicielles. Ainsi, de la voix étreinte par les sanglots retenus. Karpf écrit ainsi que « les émotions modifient la tension musculaire, le rythme de la respiration, le fonctionnement du cerveau » (2008 : 226) et Laukka en précise les incidences sur les pauses qui sont plus fréquentes avec le dégoût et la tristesse, plus rares avec la colère ou la tendresse. Un des indices de la communication émotionnelle (réelle ou feinte) est la suspension de l'énonciation, qui peut s'étendre jusqu'à la *désénonciation* (Perea 2013).

4. Paul Ekman, psychologue américain, met en relation des micro-expressions du visage et les émotions qu'elles sont censées exprimer, et en tire une méthode de détection du mensonge (Ekman & Rosenberg 1998).

5. « On peut faire voir que ceux qui ont su le mieux agir en renard sont ceux qui ont le plus prospéré. Mais pour cela, ce qui est absolument nécessaire, c'est de savoir bien déguiser cette nature de renard, et de posséder parfaitement l'art et de simuler et de dissimuler » (Machiavel, *Le Prince* (1515), éd. Jean-Marie Tremblay, Paris, Union Générale d'Éditions, 1962, p. 70).

6. Notons que, dans ces lignes, nous emploierons *émotion* dans une acception générique, conformément à l'un de ses usages actuels qui en fait un terme transversal et « couvrant » en philosophie, psychologie, rhétorique..., comme l'ont fait avant nous Plantin & Traverso (2000) : « Précisons que cette Présentation utilise le mot *émotion* comme un terme générique couvrant *émotion, affect, éprouvé, humeur, sentiment, disposition, état d'âme...* » (p. 7). Il désignera de manière générale un mouvement psychophysique marquant un état affectif.

Dans la *communication émotive*, l'émotion est contrôlée, affichée, rationnelle... et les signes en sont intentionnels. Le locuteur verbalise l'émotion : « cela fait peur ». Il s'agit ici d'observer les moyens linguistiques permettant le discours sur l'émotion : éléments lexicaux, morphologiques, syntaxiques, discursifs, interactionnels...

Selon Plantin, « l'analyse du discours ne peut prendre pour objet que la communication émotive » (2011 : 141). Posons maintenant une question : cette limitation ne peut-elle être contestée ? En intégrant à l'analyse de discours la prise en considération de phénomènes paraverbaux tels que la pause, il semble possible d'ouvrir une compréhension plus riche de l'expression de l'émotion que ce soit du côté du locuteur ou de l'auditeur.

## 2.2 Éléments pathémiques dans le discours de DSK

La différence de style vocal entre la première et la seconde partie de l'entretien recoupe une différence thématique. En effet, la seconde partie est marquée par un style assuré (caractérisé par une articulation plus rapide, un nombre moyen de syllabes plus important, un nombre de pauses moindre, etc.) appliqué à un domaine d'expertise professionnelle du locuteur (l'économie), sur lequel ce dernier s'exprime sans hésitation et en son nom propre.

Quant à la première partie, qui a trait aux déboires juridiques et médiatiques de DSK, elle est marquée au contraire par certains indices (débit plus lent, pauses plus fréquentes...) qui peuvent être rapprochés d'un discours marqué par l'émotion. Précisons qu'il ne peut s'agir en l'état que d'une hypothèse ouverte bien qu'étayée : ces phénomènes pourraient (également) être dus à de la prudence, le locuteur surveillant un discours dont il sait qu'il est public et sera commenté, dans la mesure notamment où un procès civil attendait DSK au moment où il a donné cet entretien. De plus – mais les pistes ne s'excluent pas mutuellement – ces

mêmes phénomènes pourraient être accentués par la difficulté dans laquelle se trouve DSK de se défendre d'une accusation de viol, sans attaquer frontalement Nafissatou Diallo : nous y voyons une des raisons de l'appui sur le rapport du procureur qui prend à sa charge les accusations de mensonge :

S14 le rapport du procureur dit quoi (2943) ce procureur qui a enquêté (1187) avec des moyens considérables (410) ça ne sont pas ses avocats qui disent ça ça n'est pas moi (1389) il dit (913) Nafissatou Diallo a menti sur tout.<sup>7</sup>

En effet, les instances locutrices sont particulièrement modalisées dans la première partie où l'on observe un travail de polarisation énonciative. Nous observons ainsi que si certains moments du discours voient la mise en retrait du « je » au profit des formes référant au procureur (« c'est le procureur (293) qui le dit (344) ce n'est pas moi (2015) » [S4]), la première personne apparaît de manière massive dans les séquences ayant trait aux relations interpersonnelles de DSK avec sa femme (Anne Sinclair), « des femmes » et « les Français » qu'il regrette d'avoir déçus (*récit pathémique* et *expression pathémique* attribuée à des tiers chez Charaudeau 2000). Ses propres sen-

7. Les tours de parole sont présentés de la manière suivante : la lettre du début donne le locuteur (« S » pour Dominique Strauss-Kahn, « C » pour Claire Chazal) et le nombre indique le tour de parole à partir du début de l'interview. Les valeurs entre parenthèses correspondent à la durée des pauses (mesurées en millisecondes) ; la réalisation effective d'un schwa est notée (e).

timents (de soulagement suite à la communication du rapport du procureur notamment) sont également mis en avant (*expression pathémique*, chez Charaudeau) comme dans cet exemple :

S20 j'ai eu peur (1912) j'ai eu très peur (2102) quand vous êtes pris dans cette sorte de (483) mâchoires de cette machine (866) vous avez l'impression qu'elle peut (241) vous broyer (1925) j'ai eu le sentiment (1846) que j'étais piétiné (522) humilié (481) avant même de pouvoir(e) (1030) dire un mot (2060) et (241) dans cette affaire (939) j'ai vécu des choses violentes oui (611) des attaques terribles (550) et j'ai beaucoup perdu (562) même si(e) d'autres dans d'autres circonstances ont pu parfois perdre plus que moi

Dans cet extrait, on remarque que beaucoup de pauses notables précèdent et suivent des mots relevant du champ lexical de l'émotion (*peur, broyer, sentiment, humilié, terribles...*). La construction d'un partage de l'émotion entre le locuteur et l'auditeur apparaît ici dans les moments convoquant le pronom personnel *vous*, employé par énonciation.

Le « partage pathémique » est également ancré dans la progression de la relation aux spectateurs actualisés sous la forme d'une nomination nationale : après avoir déçu leurs attentes [1] DSK s'unit à eux sous le signifiant [2] avant de les faire réagir à l'unisson à sa propre expérience à la faveur d'une énonciation de pronom personnel [3] :

S4 ce qui s'est passé (1275) c'est une relation (985) non seulement inappropriée mais (384) plus que ça (917) une faute (1737) une faute vis-à-vis (329) de ma femme (856) de mes enfants de mes amis (1772) mais [1] *aussi une faute vis-à-vis des Français* (1022) *qui avaient placé en moi leur(e) espérance de changement* (837) *et de ce point de vue là* (578) *il faut bien le dire* (547) *j'ai manqué mon rendez-vous avec(e)* (207) *avec les Français*

S18 [2] *c'est un peu curieux pour nous Français* (266) quand toutes les charges ont disparu (341) au pénal (291) on puisse néanmoins mener une procédure au civil mais c'est le cas aux États-Unis (1534)

S30 mais bien sûr (250) d'abord le rôle de l'argent [2] pour nous Français le rôle de l'argent dans la justice américaine est très choquant (2579) et face aux difficultés quotidiennes de la vie des Français les sommes en question (316) ont choqué (284) c'est sûr (1978) qu'est-ce qu'il fallait faire (2671) quand [3] *vous avez quelques heures* (1428) *pour vous loger* (550) *ou bien vous retournez à Rykers Island* (1854) *vous n'hésitez pas* (240) *si vous avez la chance de pouvoir ne pas hésiter* (660)

Cette utilisation du *vous* en (S20) et du *nous* en (S18) et en (S30), dans des passages particulièrement chargés en pauses, peut être analysée comme une stratégie énonciative à visée « pathémique », selon l'approche développée par Plantin. Moins centrées vers la visée argumentative du discours, d'autres descriptions de la pause nous invitent à appréhender de manière différente, mais convergente, l'articulation entre prosodie et expression verbale de l'émotion.

### 3. Rythme, syntaxe et émotions

L'analyse qualitative des pauses a fait l'objet de descriptions depuis plusieurs lieux épistémologiques, la rhétorique, la prosodie poétique, la prosodie linguistique, qui, bien qu'abordant tous la prosodie, n'ont guère croisé leurs approches. On les évoquera brièvement afin d'indiquer les pistes qu'elles suggèrent pour la présente analyse.

Depuis ses origines, la rhétorique s'est intéressée à l'*actio*, autrement dit à la manière dont l'orateur met en scène son discours, et donc à sa gestion des pauses. La *Rhétorique à Herennius*, note par exemple : « Pour le ton pathétique, il faudra une voix retenue, une intonation triste, de longues pauses, des changements marqués » (82 av. J.-C., XIV, 25). À l'âge classique, cette attention au rythme, et notamment à ce que la rhétorique française appelle alors les « repos », est particulièrement présente chez Lamy. Dans son *Art de parler*, il consacre plusieurs chapitres à l'art de placer ces pauses : elles doivent, en règle générale, accompagner les membres de la période, lui conférant « une majesté qui donne du poids aux paroles » (1679 : 160) ; cependant, note Lamy, « il est bon de remarquer que cette majesté est hors de saison lorsque l'on suit le mouvement de sa passion » (*ibid.*). Deux types de rythme se trouvent ainsi distingués : celui de la « majesté », marquant le repos à chaque groupe syntaxique, et celui de la passion, qui transgresse ces régularités. Revenant récemment sur la valeur du silence, le rhétoricien Le Guern souligne lui aussi la nécessité de l'évaluer en comparaison aux pauses syntaxiques :

Mesurer les silences au centième de seconde, comme je l'ai vu faire pour une thèse, ne mène à rien. La perception de la pause dépend encore plus de la structure syntaxique que de la durée objective. Une pause d'une demiseconde entre deux phrases paraît brève, alors qu'une pause de même durée entre l'épithète antéposée et le nom semble interminable. C'est par rapport aux pauses syntaxiques normales qu'il faut décrire les pauses rhétoriques. (2008 : 39)

Cette énergique demande d'une confrontation du repérage des pauses aux attentes rythmiques de la syntaxe n'est pas sans écho dans d'autres approches de la pause.

La prosodie poétique s'est, particulièrement à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, interrogée sur la nature des coupes et de la césure, interprétées anciennement comme des pauses (Elwert 1965 : 62), et de leurs relations avec la syntaxe (Mazaleyrat 1974 : 118) : si l'orientation esthétique de cette approche ne convient pas à l'objet que nous étudions ici, on retiendra l'intérêt porté aux phénomènes de concordance et de discordance, en tant qu'ils sont présumés expressifs.

Plus récemment, la prosodie linguistique a proposé une typologie des pauses fondée sur leur finalité dans l'interaction, en distinguant pause d'hésitation (destinée à la recherche du mot et la conservation du tour de parole), pause de focalisation (destinée à la mise en relief du mot qui suit la pause), pause démarcative (destinée à indiquer les groupes intono-syntaxiques) (Ferré 2004, Béchet *et alii* 2013 par exemple). Travaillant sur une conversation ordinaire (« une conversation libre entre deux jeunes Anglaises » (2004 : 217), Ferré oriente son interprétation des pauses dans une perspective communicationnelle. Ainsi, les « pauses de focalisation », qui se situent à l'intérieur d'un groupe syntaxique, sont, selon elle, « utilisées pour mettre en relief un élément du discours et jouent un rôle plus sémantique. Elles sont adressées à l'interlocuteur et peuvent être glosées par « Attention, ce qui suit est important » » (2004 : 218). L'effet escompté serait une attention plus soutenue de l'interlocuteur.

L'interprétation proposée, centrée, du fait du corpus d'étude, sur le fonctionnement de l'interaction, pourrait sans doute être orientée différemment pour d'autres types de discours : la mise en relief par la pause ne se limite sans doute pas au pointage du caractère « important » du mot qui suit, par un locuteur anticipant l'effet produit sur l'auditoire. Notre corpus d'analyse est de nature sensiblement différente de celui de Ferré : bien qu'il s'agisse d'une interview, elle reste extrêmement formelle, se déroule à une heure de grande audience et dans une période où DSK se trouve sous les feux de l'actualité.

L'interaction avec Claire Chazal (que nous n'étudierons pas ici) cède donc nettement le pas à l'allocation à destination des téléspectateurs : Claire Chazal intervient avant tout pour relancer la parole de DSK, dont les enjeux se situent moins dans le bon fonctionnement d'une interaction que dans la réussite d'une argumentation.

De ces différentes approches, retenons l'attention portée à la position de la pause dans la chaîne syntagmatique : selon qu'elle est placée aux frontières ou à l'intérieur du groupe syntaxique, la valeur de la pause est interprétée différemment. Comment les phénomènes de concordance et discordance entre pause et articulation syntaxique participent-ils du marquage de l'émotion ?

### 3.1 La pause discordante

La notion de discordance entre pause et constituant syntaxique dépend de ce que l'on considère comme un constituant syntaxique. L'évaluation de la nature et du degré de dépendance entre les éléments d'un même constituant n'étant pas le propos de cette étude, on s'en est tenu, pour le repérage des faits de discordance, à des dépendances fortes : entre joncteur et constituant joint (entre la préposition et le groupe nominal qu'elle introduit, entre la conjonction de subordination et la proposition qu'elle introduit), ou, à l'intérieur du groupe nominal, entre le nom et son déterminant ou le nom et son expansion (complément du nom, adjectif). Sur

l'ensemble de l'interview, les pauses de cette nature sont relativement peu nombreuses. Dans la première partie, on en relève une vingtaine :

- S4 que (688) je voulais parler ;
- S8 ce (261) tabloïd ;
- S8 avec(e) (759) beaucoup ;
- S8 beaucoup (660) d'acharnement ;
- S10 à laquell(e) (274) il faut répondre ;
- S18 l'avocat (564) de la plaignante ;
- S20 dans cette sorte de (483) mâchoire ;
- S22 l'avocat (883) de Nafissatou Diallo ;
- S30 sans (366) contrainte ;
- S22 sur (675) les circulations dans l'hôtel ;
- S30 les (252) 400 journalistes ;
- S38 que (549) ça n'est pas (3583) just(e) ;
- S38 just(e) (448) une faiblesse
- S38 de (212) mes relations avec les femmes ;
- S42 en sus de (236) dizaines de mensonges ;
- S42 qu(e) (1171) toute ma vie ;
- S50 sur la vérité (485) de la situation française ;
- S52 dans (224) la primaire.

Dans la seconde, on en repère seulement 4 :

- S62 au prix (865) de la stagnation ;
- S66 plutôt que (318) d'essayer de le pousser ;
- S68 quand (548) la Grèce ;
- S68 à condition (548) qu'on ne prenne pas des décisions.

Un premier constat est que la pause est, même en tenant compte de la différence de longueur entre les deux parties, nettement plus présente dans la première partie de l'interview. Si l'on examine la nature sémantique des séquences qu'elle concerne, quelques récurrences apparaissent. Les pauses interviennent dans des séquences caractéristiques du discours hyperbolique, que l'excès soit dénoté par une indication numérale :

- S30 les (252) quatre cents journalistes ; S42 en sus de (236) dizaines de mensonges ; quantitative indéfinie :
- S8 avec(e) (759) beaucoup (660) d'acharnement ; lexicale dépréciative :
- S8 ce (261) tabloïd ; ou lexicale métaphorique :
- S20 dans cette sorte de (483) mâchoires.

Ces pauses discordantes sont donc associées à un discours marqué par l'intensité élevée, que l'on interprètera, dans la mesure où le genre du discours est ici la déclaration de repentir, et donc où le sujet est fortement impliqué dans le propos, comme une intensité émotionnelle. Une seconde récurrence notable est la présence de pause quand doit être nommé le corps du délit supposé, ainsi dans :

- S18 l'avocat (564) de la plaignante ; S22 l'avocat (883) de Nafissatou Diallo ; S38 de (212) mes relations avec les femmes.

On pourra rapprocher ces séquences des pauses d'hésitation décrites par Ferré en comprenant l'hésitation dans sa dimension rhétorique : comme dans les figures de la retenue classiquement décrites (aposiopèse, suspension ou réticence), ce silence avant un mot donne à entendre une difficulté à dire de la part du locuteur.

Dans la seconde partie, l'implication du sujet n'est pas la même : il n'est plus dans un discours de repentir, mais dans un discours d'expert ; dans ce cadre, les pauses sont à rapporter au fonctionnement d'une

rhétorique didactique : l'expert détache ses mots pour donner à l'auditoire le temps de comprendre ou pour, comme le suggère Ferré, pointer un mot clef. Les pauses discordantes qu'on a relevées ne paraissent pas alors corrélées à l'expression d'une quelconque émotion. Quoique discrète, la pause discordante est notablement plus présente dans la première partie de l'interview, ce qui autorise à la considérer comme la marque d'une intensité forte dans l'état émotionnel.

3.2 De la convergence entre les pauses et les emplois condensifs du démonstratif Une autre approche syntaxique consisterait non plus à s'intéresser aux phénomènes de discordance entre la syntaxe et la prosodie mais au phénomène contraire de convergence entre ces deux paramètres du discours. Nous examinerons plus spécifiquement ici certains emplois du pronom démonstratif.

La partie privée de l'interview de DSK se signale par la récurrence des emplois condensifs du pronom démonstratif (*cela, ça, ce, c'*), c'est-à-dire d'occurrences antérieures à toute catégorisation nominale, qui peuvent précéder une nomination ou pallier son absence<sup>8</sup>. On en dénombre vingt, contre deux seulement dans la partie politique, en totalisant les périphrases en *ce qui / ce que*, les pseudo-clivages et les autres emplois cataphoriques. L'emploi condensif du démonstratif marque, dans ce contexte, une réticence du locuteur à catégoriser, et même à mettre en mots l'objet du discours, puisque DSK ne *racontera* « ce qui s'est passé », au sens strict, qu'à propos de la maison louée pendant sa liberté conditionnelle – S30 et S32. Ce phénomène coïncidant fréquemment avec la surabondance des pauses de focalisation, voire avec celle des pauses d'hésitation, il est plausible de considérer cette cooccurrence comme un marquage convergent de l'émotion.

Dès sa première intervention sur le fond – S4 –, après avoir repris très explicitement la première question posée par Claire Chazal, DSK, au lieu de répondre au *quoi* sur lequel porte l'interrogation en donnant la « version des faits » qu'on lui demande, utilise la périphrase « ce qui s'est passé ». Cela lui permet de déplacer l'objet du discours en passant du terrain de la catégorisation des faits à celui de leur caractérisation axiologique avec les corrélats émotifs de cette caractérisation<sup>9</sup> :

8. Robert Lafont (1978 : 200) articule cette catégorie avec celle des emplois singulatifs, reprenant anaphoriquement un élément déjà posé par le cotexte, et celle des emplois expansifs, totalisant plusieurs éléments de l'amont du discours ou son intégralité (voir aussi Détrie, Siblot & Verine (2001 : 59-61)).

9. Il ne répondra jamais précisément à cette interrogation par des énoncés du type [il s'est passé x], [j'ai fait x] ou [elle a fait x]. Pour un spectateur attentif, le tour S18 confirme ce processus de déplacement : « (1534) au demeurant l'existence de cette procédure au civil montre bien les motivations financières qui sont derrière tout ça et que j'évoquais tout à l'heure en réponse à votre interrogation (231) qu'est-ce qui a bien pu se passer (1427) ». De fait, si DSK nominalise sa « réponse » comme un déjà dit, il la resitue dans un cotexte radicalement différent où, en réalité, elle n'a pas été donnée : les « hypothèses financières » (S10) ont, en fait, été *évoquées* en réaction à la question « comment expliquez-vous s'il n'y a pas eu de violence qu'elle ait porté plainte » (C9).

S4 (1375) alors qu'est-ce qui s'est passé (1914) ce qui s'est passé (573) ne comprend (496) ni violence (1290) ni contrainte (1423) ni agression (2084) ni aucun acte délictueux (301)

S4 (2015) ce qui s'est passé (1275) c'est une relation (985) non seulement inappropriée mais (384) plus que ça (917) une faute (1737)

DSK fait comme si « ce qui s'est passé » était le thème commun et connu de son discours et, hormis quelques citations du procureur, ne lui associera pas des catégorisations factuelles, mais des caractérisations axiologiques (« relation inappropriée » et « faute » en S4, « faiblesse » et « faute » en S6), puis des corrélats émotifs (« je ne suis pas fier » et « je la regrette » en S6). Ce déplacement est entériné par l'emploi suivant en S14 :

S14 (1508) elle a présenté tellement de versions différentes (1042) de ce qui s'est passé (347) que je ne peux plus en croire un mot (1346)

« Ce qui s'est passé » est employé en fonction de simple complément du nom associé à la dépréciation comme « mensonge » dans un tour dont nous montrerons *infra* l'émotion implicite. Par contraste, les deux dernières occurrences actualisent les emplois classiquement cataphoriques, ouvrant l'espace d'un récit en S30 ou d'une explication en S58 :

S30 (660) je vais vous raconter ce qui s'est passé (1048)

S58 (1132) et pour cela il faut bien comprendre (679) ce qui s'est passé (1289) qu'est-ce qui s'est passé (220) il s'est passé que la crise de 2008 (310)

Si ces emplois apparaissent toujours, dans le discours de DSK, précédés et suivis par des pauses de plus d'une seconde, les trois premières occurrences ont pour particularité d'être aussi intérieurement scandées par des pauses longues, de se substituer à toute nomination et de se conjuguer à des caractérisations axiologiques

et/ou émotives. On retrouve la même différence tendancielle entre emplois fortement condensifs et emplois plus nettement cataphoriques dans les six autres occurrences de périphrase en *ce qui / ce que*<sup>10</sup> :

- S8 il faut lire (653) ce que dit le rapport du procureur (1214)  
S8 (1495) ce (261) tabloïd (447) qu'est devenu l'express (1199) avec(e) (759) beaucoup (660) d'acharnement (880) a voulu présenter comme un rapport médical ce qui n'était qu'une fiche d'entrée à l'hôpital (914) d(e) nafissatou diallo (351) et ce qu'elle avait elle-même déclaré (920)  
S14 (482) à un entretien (387) elle niait nous avoir dit ce qu'elle nous avait dit (294) à l'entretien précédent (492)  
S18 le deuxième traducteur a confirmé ce que disait le précédent que c'était bien une affaire d'argent (1132)  
S42 j'ai lu j'ai entendu j'ai vu ce qui avait été dit (538) le portrait qui avait été fait de moi(e) en sus de (236) dizaines de mensonges (1651)

L'occurrence de S18, immédiatement spécifiée par « que c'était bien une affaire d'argent », est proférée sans pause et participe d'un segment nette-

10. Nous exceptons de ce relevé (331) « où elle disait je sais cet homme a de l'argent je sais ce que je fais » (1134) en S18 parce qu'il s'agit d'une expression lexicalisée.

ment argumentatif. « Ce qui n'était qu'une fiche » occupe une position intermédiaire, car la cataphore y est mise au service de l'insistance pronominale et de la rectification (vs présenter une fiche d'entrée à l'hôpital comme un rapport médical). On soulignera surtout que, sans cette formulation, la coordination avec « ce qu'elle avait elle-même déclaré » deviendrait impossible. Or les deux autres périphrases de S8, nettement condensives, sont associées à l'axiologie de « ne m'accuse en rien », puis à l'affectivité de « beaucoup d'acharnement », et ce n'est qu'en fin de tour que DSK détaille les éléments factuels à sa décharge. De même, les occurrences de S14 et S42 participent à la dénonciation du « mensonge » et s'accompagnent de nombreuses marques d'indignation et de pauses longues. Dans le dernier cas, la reprise par la nomination peu spécifiante « le portrait » sert de support à une séquence particulièrement émotive, notamment marquée par une des trois occurrences de pseudo-clivage :

- S42 (2604) ce qui m'a blessé le plus (267) c'est le point que vous évoquez (1494) C'est qu(e) (1171) toute ma vie était présentée comme si(e) (382)  
S12 (1456) et voyez-vous (900) ce à quoi il faut se référer (246) c'est le rapport du procureur (1088)  
S4 (2015) Ce qui s'est passé (1275) c'est une relation (985) non seulement inappropriée mais (384) plus que ça (917)

Le pseudo-clivage partage avec les autres formes de focalisation le double intérêt de mettre en saillance un des constituants de la phrase (dimension conative) et de substituer un rhème asserté à un autre rhème explicitement ou implicitement réfuté (dimension dialogique fréquemment employée dans l'argumentation<sup>11</sup>). Mais ce qui nous intéresse ici est qu'il utilise la valeur cataphorique du pronom démonstratif pour opérer, de surcroît, une réorientation thématique en déplaçant l'objet du discours du terrain de la catégorisation des faits vers celui du repentir personnel – S4 –, puis du déni de justice redressé – S12 – et du procès d'intention<sup>12</sup> – S42. Plus simplement, on retrouve cette valeur à l'œuvre dans six occurrences de déplacement qui perturbent le rythme et l'ordre attendu du discours, et où nous soulignons le morphème pertinent :

- S14 (410) ce ne sont pas ses avocats qui disent ça ça n'est pas moi (1389) il dit (913) Nafissatou Diallo a menti sur tout (1297)  
S14 (596) il dit (717) ce rapport c'est écrit dedans (1508) elle a présenté tellement de versions différentes (1042) de ce qui s'est passé (347) que je ne

11. C'est à ce titre que nous n'incluons pas dans notre étude la dizaine d'occurrences de phrases clivées (v. Détrie, Siblot & Verine 2001 : 125-126).

12. Ce faisant, DSK utilise trois des « quatre principales stratégies de réparation de la réputation qui peuvent se combiner en discours » selon Benoit (1995 : 2-5) : démentir tout délit pénal, contreattaquer envers ses accusateurs en disqualifiant la personne de la plaignante et en détournant le rapport du procureur, exprimer ses regrets. Cependant, en se disant responsable (d'une « faute morale ») mais pas coupable (d'un viol), DSK s'éloigne notablement de l'éthos prototypique du repentant tel que le décrivent Turbide, Laforest & Vincent 2013 : car il nie tout comportement offensant et toute responsabilité envers Nafissatou Diallo, qu'il ne reconnaît pas comme victime et à qui il n'offre aucune compensation symbolique. Tout le travail de face auquel il se livre pour rétablir son image concerne le mécontentement de soi, qu'il déplace sur le terrain général et anodin de la « légèreté », dont « ma femme mes enfants mes amis » deviennent, dès le tour S4, les seules victimes directes, et « les Français » des victimes indirectes.

peux plus en croire un mot (1346)

- S14 (1437) il dit c'était surréaliste (241) surréaliste c'est son mot (1659) c'était surréaliste de voir comment (482) à un entretien (387) elle n'ait nous avoir dit ce qu'elle nous avait dit (294) à l'entretien précédent (492)
- S16 le procureur (250) c'est son rôle (304) a dit puisqu'il n'y a plus aucune accusation qui tienne (295) ni preuve matérielle (216) ni déclaration crédible (273) alors on ne peut que renoncer
- S18 c'est un peu curieux pour nous Français (266) quand toutes les charges ont disparu (341) au pénal (291) on puisse néanmoins mener une procédure au civil

Les deux dernières occurrences sont fréquentes en français contemporain, s'accompagnent de pauses plus brèves (moins d'une demi-seconde) dans la parole de DSK et apparaissent dans des cotextes moins marqués par l'émotion. Une progression textuelle plus didactique aurait cependant pu les éviter en postposant *il a joué son rôle* et *c'est un peu curieux pour nous Français*. On soulignera surtout qu'elles procèdent du même fonctionnement que les autres, beaucoup plus spectaculaires, qui participent à la protestation d'innocence. Ainsi le troisième exemple, où il aurait été possible d'énoncer d'abord le thème, puis de l'évaluer par *c'était surréaliste à voir*, encadre le segment déplacé de deux pauses longues, redouble sa profération et commente son caractère symptomatique (« c'est son mot »<sup>13</sup>), mettant en valeur les contradictions de l'accusation. De même, dans les deux premières occurrences, on attendrait d'abord l'énoncé enchâssé en discours direct, puis la mise en saillance de son caractère incontestable par une reprise anaphorique : ce ne sont pas ses avocats qui disent ça, c'est écrit dedans. On conclura donc à nouveau que, s'il n'y a pas là de corrélation systématique et univoque, il y a du moins une cooccurrence significative des marques.

### Conclusion

Travailler sur un sujet tel que l'émotion chez l'homme politique peut paraître complexe, dans la mesure où nous ne savons pas si celle-ci est feinte ou sincère. Tel qu'il se présente, le discours de DSK peut être interprété comme un travail sur la face élaborant une restauration de son image, travail qui mobilise différents marqueurs de l'émotion, parmi lesquels nous proposons de faire figurer la pause, en dépit des affirmations de Le Guern (2008 : 39) pour lequel « mesurer les silences au centième de seconde [...] ne mène à rien. »

L'étude que nous avons conduite laisse penser que cette affirmation doit être nuancée étant donné que la durée, le nombre et la place des pauses permettent, dans le cas ici analysé, de distinguer deux rythmes correspondant à deux parties différentes dans l'entretien que DSK a accordé à Claire Chazal. Nous observons en effet une première partie caractérisée par un rythme lent et des pauses longues. L'analyse de ces pauses en contexte fait apparaître plusieurs modalités d'articulation avec l'expression des émotions : la pause peut encadrer des mots portant un sème d'émotion (« j'ai eu peur

13. L'interaction avec le discours rapporté direct ne modifie pas l'analyse, car il est rare qu'on cite littéralement à l'oral (sauf à réciter ou à lire, ce qui n'est pas le cas ici).

(1912) j'ai eu très peur (2102) » ; elle peut survenir à l'intérieur d'un groupe syntaxique, signalant une difficulté à nommer (« l'avocat de (883) Nafissatou Diallo ») ou une montée en puissance du registre affectif (« une sorte de (483) mâchoire ») ; elle peut enfin coïncider avec des pauses de focalisation (« ce qui s'est passé (1275) c'est une relation (985) non seulement inappropriée[...] ») qui affiche, tout en mettant en œuvre une forme d'argumentation – concertée ou non –, la profondeur de la repentance.

### Références bibliographiques

- BECHET Marion, SANDRÉ Marion, HIRSCH Fabrice, RICHARD Arnaud, MARSAC Fabrice, SOCK Rudolph, 2013, « De l'utilisation de la pause silencieuse dans le débat politique télévisé. Le cas de François Hollande ». *Mots. Les langages du politique*, n° 103, p. 23-38.
- BENOIT William L., 1995, *Accounts, Excuses and Apologies. A Theory of Image Restoration*, Albany, State University of New York Press.
- CAFFI Claudia and JANNEY Richard W., 1994, "Toward a pragmatics of emotive communication", *Journal of Pragmatics*, n° 22-3/4, *Involvement in language*, p. 325-373.
- CANDEA Maria, 2000, *Contribution à l'étude des pauses silencieuses et des phénomènes dits « d'hésitation » en français oral spontané*, Thèse de doctorat, Paris III - Sorbonne Nouvelle.
- CHARAUDEAU Patrick, 2000, « Une problématisation discursive de l'émotion. À propos des effets de pathématisation à la télévision », dans C. Plantin, M. Doury et V. Traverso (éds), *Les Émotions dans les interactions*, Lyon, PUL, p. 125-156.

- DÉTRIE Catherine, SIBLOT Paul et VERINE Bertrand (éds), 2001, *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris, Champion.
- EKMAN Paul and ROSENBERG Erika L., 1998, *What the Face Reveals*, Oxford, Oxford University Press.
- ELWERT Theodor, 1965, *Traité de versification*, Paris, Klincksieck.
- FERRÉ Gaëlle, 2004, « Les pauses intra-constituants en anglais spontané », *XXV<sup>es</sup> Journées d'étude sur la parole*, Fès, p. 217-220.
- FÓNAGY Ivan, 1983, *La Vive Voix*, Paris, Payot.
- KARPF Anne, 2008, *La Voix. Un univers invisible*, Paris, Autrement.
- LACHERET Anne, 2011, « Le corps en voix ou l'expression prosodique des émotions », *Évolutions psychomotrices*, n° 23-90, p. 25-37. LAFONT Robert, 1978, *Le Travail et la langue*, Paris, Flammarion.
- LAMY Bernard, 1679/1998, *La Rhétorique ou L'Art de parler*, Paris, Champion.
- LAROCHE-BOUVY Danielle, 1984, « Les pauses et les silences dans l'interaction verbale », *Langage et société*, n° 29, p. 27-37.
- LAUKKA Petri, 2004, *Vocal Expression of Emotion: Discrete-Emotions and Dimensional Accounts*, Thèse de doctorat, université d'Uppsala (Suède).
- LE GUERN Michel, 2008, « Sur le silence », *Littérature*, n° 149, p. 38-44.
- LÉON Pierre, 1993, *Précis de phonostylistique*, Paris, Nathan.
- MARTINET André, 1960, *Éléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin.
- MAZALEYRAT Jean, 1974, *Éléments de métrique française*, Paris, Armand Colin. PEREA François, 2013, « (Im)possibilités de dire le plaisir / déplaisir », *Interstudia*, n° 13, p. 51-62.
- PLANTIN Christian, DOURY Marianne et TRAVERSO Véronique (éds), 2000, *Les Émotions dans les interactions*, Lyon, PUL.
- PLANTIN Christian, 2011, *Les Bonnes Raisons des émotions. Principes et méthode pour l'étude du discours émotionné*, Peter Lang, Berne.
- SCHWARZENBERG Roger-Gérard, 2009, *L'État spectacle 2*, Paris, Plon.
- TURBIDE Olivier, LAFOREST Marty et VINCENT Diane, 2013, « Le repentir public comme mode de gestion de crise. Quelques stratégies d'atténuation de l'offense et de la responsabilité de l'offenseur », *Le Discours et la langue*, n° 4-1, p. 137-157.